

Reconquête écologique de la Brèche au moulin de Sailleville

Réunion – Comité de pilotage du 24-05-2016

Rédigé par Gilles Gallinet et Jean Louis Ducreux – Atelier d'Ecologie Urbaine le 08-06-2016
Compte rendu réunion



Personnes présentes :

Erwan Le Corre SIVB sivbreche@gmail.com
Erwan Menvielle AESN menvielle.erwan@aesn.fr
Armelle Pierroux CENPicardie e.dasgracas@conservatoirepicardie.org
Eric Derozier ONEMA eric.derozier@onema.fr
Jean Louis Ducreux Atelier d'Ecologie Urbaine (maitre d'œuvre) aeu@wanadoo.fr
Gilles Gallinet Atelier d'Ecologie Urbaine (maitre d'œuvre) aeu.est@gmail.com

Lancement de la réunion – Etat d'avancement

Sont achevés :

- Relevés topographiques
- Visites approfondies de la propriété du moulin
- Sondages à la pelle mécanique
- Analyses pollution
- Analyses géotechnique

Sont encore en cours :

- Relevés faunes flores (objectif : enrichissement des connaissances faune flore existantes sur le site lui-même dans l'optique d'un dossier CNPN dérogation destruction espèce protégé). Relevés prévus à partir de Juin par BIODIVERSITA.
- Etudes hydrauliques
- DICT en cours pour recenser les concessionnaires au droit des ouvrages.
- Note sur le défrichement, pour justifier l'absence de dossier (à rédiger et a evoyer à la ddt) : on ne change pas destination de la parcelle compte tenu du fait que la parcelle est en EBC – on ne fait que déplacer une rivière dans un espace boisé.
- Concertation et communication.

Reste à engager

Mise en place des piézomètres (Note en cours à envoyer à DDT).

Discussion autour des résultats de sondages pelle mécanique et essais géotechniques

Présence d'un substrat fortement tourbeux : Tourbe brune datée à priori autour de -9000 à – 10 000 ans. Ces terrains peuvent être associés des habitats mésolithiques. Ceci a été observé dans la région.

L'Onema souhaite connaître la couche d'assise du fond de rivière. AEU précise que ce sera justement cette tourbe comme ça doit être le cas actuellement.

La portance de ces sols est nulle, malgré la bonne tenue à court terme des parois des trous de sondages. Les engins de terrassement devront être adaptés (chenilles élargies...). La densité des matériaux est faible.

Diverses précautions et dispositions seront à prendre pour la phase chantier :

- Les travaux seront à faire en retroussement (aval vers amont).
- Pas de circulation d'engin en fond de forme lors des terrassements
- Travaux à faire en période sèche

Discussion autour des résultats sur la pollution des sols et vases.

AEU précise qu'il n'y a pas de pollution particulière.

Les vases ne sont pas adaptées à un stockage en installation de stockage de déchets, mais ne posent pas d'importants problèmes de gestion in situ.

Discussion sur la zone humide et la végétation :

Le reboisement spontané s'intensifie, avec à la fois des rejets de souches mais aussi des nouveaux arbres spontanés.

La dynamique écologique de reconquête spontanée est fortement engagée ce qui est une bonne chose pour le site et le projet.

Phase chantier – remarques diverses :

Rappel de la nécessaire mise en place préalable d'une pêche. A anticiper largement sur le planning.

Un système de « bouchon » à l'aval des travaux, par BigBag par exemple, devra être réalisé pour limiter le relargage des fines à l'aval du moulin.

Le travail sur la rivière actuelle devra être fait de l'aval vers l'amont.

Le risque d'enlèvement dans les espaces terrassés, mais aussi au niveau de l'ancien lit de rivière sera élevé. Les précautions devront être prises. AEU insiste sur l'importance de prévoir des surépaisseurs pour prévoir le foisonnement et tassement.

L'ONEMA rappelle la problématique de l'accord et de l'information des propriétaires de petites parcelles. Les 2 gros propriétaires ont donné leur accord de principe, mais il ne faut pas oublier les autres, notamment le droit de pêche (perte).

Discussion autour des bâtiments du Moulin.

Sa remise en état est difficile, la structure de certains bâtiments est en danger. Certains ouvrages hydrauliques ou turbines semblent potentiellement plus ou moins fonctionnels.

Discussion autour du projet de reméandrement à l'aval du moulin :

Les contraintes techniques et financières de ce morceau de projet sont lourdes. Il faudra entre autre une passerelle pour garantir l'accès au reste de la propriété du moulin qui va se trouver coupé en deux par la rivière. L'agence de l'eau précise que la subvention peut concerner ce genre d'ouvrage si la taille et le dimensionnement de l'ouvrage est cohérent avec le site et les faibles besoins de passages.

A prévoir la conservation ou le renforcement des clôtures autour des parcelles du Moulin.

Discussion autour du projet en amont du moulin.

Pas de passage ou passerelle prévue en dehors de celles existantes.

Il est envisagé de monter un remblai technique dans le bief pour permettre un franchissement.

Des propositions doivent être faites pour l'avenir de la parcelle amont : désouchage, plantation, gestion...

Discussion autour du projet d'implantation des piézomètres

AEU présente l'implantation prévisionnelle, réalisé avec la propriétaire des lieux. Pas de remarques particulières.

Planning :

AVP à rendre mi juin, compris chiffrage (hors faune flore)

Piézomètres posés en juin ou début juillet.

Fin juin=> outils de communication et sollicitation des riverains.

PRO : Mi juillet compris chiffrage.

Pour le 15 juin, AEU doit envoyer le dossier d'études préliminaire et l'AVP.

Le projet COPIL sera fait sur un PRO à valider, début septembre

Fin de la réunion.